

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Gérard FRANÇOIS, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO (*pouvoir à Mme Michèle WALTER*), Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Gérald BARDOT, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), MM. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Jacques LAMBLIN (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Catherine PAILLARD, Martine RELOT, Marie VIROUX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, René KRYZS, Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian GEX*).

ÉTAIENT ABSENTS : Mmes Anne-Marie di MARINO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Grégory GRANDJEAN, Jean-Luc LEFEUVRE, Christian TISSOUX, Philippe ALAVOINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Hervé BERTRAND

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 NOVEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017-329 : Aménagement du territoire – Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine concernant la zone des Mossus sise sur les communes de Moncel-lès-Lunéville et Lunéville

La zone d'activités des Mossus est située sur les communes de Moncel-lès-Lunéville et Lunéville, entre la zone d'habitat des Citées Cécile à Lunéville et la zone d'activités Lavoisier à Moncel-lès-Lunéville.

Elle est aujourd'hui propriété de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, à l'exception de la parcelle BW 201 propriété du Syndicat Mixte Réalisation Zone Industrielle.

L'Assemblée est informée que cette zone figure dans la convention cadre contractée avec l'EPFL le 26 janvier 2009 car elle constitue un périmètre à enjeux pour le territoire.

Il est également rappelé à l'Assemblée les évolutions apportées par la loi NOTRe, dans laquelle figure le transfert des zones d'activités économiques aux EPCI au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée d'intégrer cette zone d'activités économiques dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) au travers d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL. Le projet de convention est joint à la présente.

Cette emprise foncière d'une surface de 18ha03a16ca faisait l'objet d'un portage de l'EPFL pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle.

Egalement, il convient d'ajouter la parcelle BW 201, appartenant au Syndicat Mixte réalisation de zone industrielle d'une contenance de 5 390 m², puisqu'elle est située dans le périmètre opérationnel de cette zone (cf page 9/14 de la convention jointe).

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 655 000 euros H.T. le rachat de ce bien auprès de l'EPFL devra intervenir au plus tard le 30 juin 2024. Au-delà de cette date, la CCTLB pourra demander un avenant de prolongation de 5 ans de la convention de maîtrise foncière opérationnelle à l'EPFL, si la phase de définition du projet n'est pas terminée et/ou si l'ensemble des biens nécessaires à la réalisation de l'opération n'est pas maîtrisé.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL concernant la zone des Mossus sise sur les communes de Moncel-lès-Lunéville et Lunéville.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine concernant la zone des Mossus sise sur les communes de Moncel-lès-Lunéville et Lunéville.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Baccarat le 26 octobre 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171026-2017-329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2017

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.